



Le responsable d'agence sera votre référent pour gérer le quotidien et les modalités de fonctionnement. Il a pour mission :

- de vous informer des modalités d'intervention
- de vous aider à préciser votre demande et vos besoins
- de se déplacer à votre domicile afin d'évaluer vos besoins et définir le cadre de l'intervention
- de vous informer sur les financements possibles
- d'établir un devis gratuit
- de vous aider à construire votre dossier
- d'assurer la coordination avec les autres intervenants médico-sociaux
- de désigner le (ou les) intervenant(s) adapté(s) à votre situation
- de vous rencontrer dans les locaux de l'agence, sur rendez-vous, pendant les heures d'ouverture
- de répondre à vos questions, recevoir vos doléances et y apporter une solution
- d'avoir un rôle de médiateur entre vous et l'intervenant en cas de conflit ou difficulté
- d'adapter la nature de l'intervention à l'évolution de vos besoins.



Lors du premier contact le responsable de l'agence établira avec vous :

- le contrat de prestation
- la mise en place du contrat de prestation
- les liens à établir entre votre entourage, les différents intervenants, vous et nous.

● Un cahier de liaison sera le garant du suivi quotidien des prestations. Il servira de base à la communication entre les différents intervenants de *Famille à Cœur* et les familles.